



Paris, le 25 septembre 2009

Note d'information n° 2009-21

Aux Présidents d'UDOGEC / UROGEC

Pour information à :

- M. le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique
- MM les Membres du Conseil d'Administration
- MM les Permanents d'UDOGEC / UROGEC
- MM les Directeurs Diocésains

Objet : Etat des travaux de la CPN PSAEE sur la convention collective

Madame, Monsieur,

La CPN PSAEE a engagé depuis plus de deux ans un travail de refonte des éléments de classification des personnels.

Ce travail important, conduit par la CPN, a fait l'objet d'une étape clé fin juin avec l'adoption par les partenaires sociaux du nouveau système de classification des personnels.

Ce système constitue un véritable changement d'approche en passant à un mode de classification plus proche de la réalité des fonctions exercées et de la situation réelle du salarié dans l'établissement.

Vous trouverez ci-joint :

1. le rapport d'étape de la CPN PSAEE sur ce volet
2. le tableau des critères classants
3. l'introduction au référentiel de fonctions
4. le référentiel des fonctions approuvé
5. la table des fonctions
6. une fiche de classification

Nous vous engageons vivement à contribuer à la **diffusion de ces informations auprès des établissements de votre ressort** dans les modalités qu'il vous appartient de définir.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une première étape du travail de la CPN.

La seconde étape à laquelle la CPN travaille actuellement va consister à définir les éléments constitutifs de la rémunération des salaires à partir de cette nouvelle classification avec :

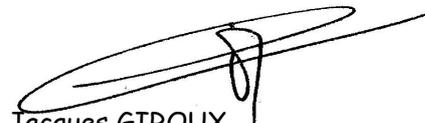
- la question de la valeur des strates et des degrés
- la question des personnes exerçant des fonctions sur plusieurs strates

- la mise en place des critères personnels :
 - o ancienneté
 - o formation
 - o implication
- le temps de travail
- la question des avantages annexes de la convention collective.

La FNOGEC, comme l'ensemble des partenaires sociaux, souhaite une finalisation des discussions à la fin de l'année civile 2009.

Au-delà de la rencontre du 8 octobre avec les permanents, qui vous permettra de mieux appréhender le dispositif, il est important que chacun se sente concerné si nous souhaitons que cette nouvelle Gestion des Ressources Humaines de l'enseignement catholique se mette en place au bénéfice de nos établissements et des enfants qui y sont accueillis.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.



Jacques GIROUX
Président de la FNOGEC